



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 18 mars 2014

30. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2014

Document déposé : Rapport A-34-2188 en date du 28 février 2014 de
Mme Catherine Harel-Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction
de la présidence pour le mois d'avril 2014;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant
la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois
d'avril 2014, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 30 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 18 mars 2014 de la Commission scolaire de Montréal.

M^c France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb